



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4903

Approbation de trois conventions de dépôt d'oeuvres de la Province de France de la Compagnie de Jésus, de la Société Historique et Littéraire Polonaise de Paris et du musée de La Roche-sur-Yon au musée des Beaux-Arts de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 1 JUILLET 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4903 - APPROBATION DE TROIS CONVENTIONS DE DEPOT D'OEUVRES DE LA PROVINCE DE FRANCE DE LA COMPAGNIE DE JESUS, DE LA SOCIETE HISTORIQUE ET LITTERAIRE POLONAISE DE PARIS ET DU MUSEE DE LA ROCHE-SUR-YON AU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le musée des Beaux-Arts de Lyon a été sollicité par trois institutions afin d'accueillir le dépôt de plusieurs œuvres au sein de ses collections.

Ces dépôts s'intègrent parfaitement aux collections actuelles respectives des musées et permettent ainsi de s'enrichir de façon mutuelle.

La province de France de la Compagnie de Jésus dépose les 3 œuvres suivantes :

- Atelier des Embriachi, Florence, vers 1400, *Retable de La Vie de saint Jean-Baptiste*, Os et ivoire sculptés et remontés sur bois ;
- Jean CROCHET, Actif à Paris de 1584 à 1633, Calice et patène émaillés à décor de soleils, 1599-1600, Argent repoussé, ciselé et doré, émaux translucide ; fixé sous verre ;
- Jean-Baptiste, dit Joanny CHATIGNY, Lyon, 1834 - Lyon, 1886, *Les Célébrités lyonnaises* (première esquisse), Vers 1873 (?), Crayon, fusain et rehauts de gouache blanche sur papier calque marouflé sur toile.

La Société Historique et Littéraire Polonaise de Paris dépose 4 sculptures de l'artiste Bolesław Biegas :

- Sanctuaire enchanté, 1902, plâtre, 47,5 x 43,5 x 7,3 cm, inv. Rz 302 ;
- L'Île d'Amour, 1903, plâtre, 53 x 45,5 x 14,6 cm, inv. Rz 301 ;
- La Puissance de la volonté, 1909, plâtre, 209 x 49 x 39,5 cm, inv. Rz 303 ;
- La Création de l'infini, 1914, plâtre, 251,5 x 121,5 x 48,5 cm, inv. Rz 266.

Ces deux dépôts sont consentis pour une durée de 5 ans, reconductibles une fois.

Le musée de la Roche-sur-Yon dépose une œuvre de Vincenzo Campi, *Pescivendoli*, 1579, huile sur toile, 146 x 214 cm et 169 x 238,5 x 7 cm avec cadre.

Ce dépôt est consenti le temps de la fermeture du musée, jusqu'à la fin du premier semestre 2023.

Les conventions de dépôt d'œuvres précisent les modalités de ces dépôts.

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- Les conventions de dépôt d'œuvres conclues entre la Province de France de la Compagnie de Jésus, la Société Historique et Littéraire Polonaise de Paris et le musée de la Roche sur Yon et le musée des Beaux-Arts de Lyon/Ville de Lyon sont approuvées.

2- Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.

3- Les dépenses relatives à ces dépôts seront imputées au budget 01, année 2019, programme COLLECBA, opération EPMUSEBA, fonction 322, chapitre 011, LC 66154.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER